

N°	DESIGNATION DE LA NATURE DES TRAVAUX ET DES PRIX UNITAIRES EN TOUTES LETTRES (H.T.)	DETAIL POSTE BPU	UNITE	PRIX € HT
0	NOTE GÉNÉRALE SUR LES PRIX	<p>Les postes ci-après rémunèrent les fournitures et prestations de mise en oeuvre pour réalisation des ouvrages décrits au CCTP du marché et sur les plans, toutes sujétions d'amenée et d'exécution comprises.</p> <p>Ces prix doivent inclure les quantités et prestations supplémentaires qui s'avèreraient nécessaires à la mise en oeuvre des ouvrages définitifs dès lors qu'aucun poste spécifique ne rétribue ces travaux et fournitures complémentaires nécessaires à l'obtention des ouvrages définitifs.</p> <p>Ces prix doivent inclure également toute opération de stockage temporaire des matériaux ainsi que leur déplacement d'un site à l'autre du chantier.</p> <p>Sauf indication contraire, les quantités livrées sont payées sur présentation des bons de livraison.</p> <p>Les quantités mises en oeuvre sont mesurées sur ouvrages finis, selon les levés terrains contradictoires pris par le maître d'oeuvre et l'entreprise.</p> <p>Les quantités évacuées sont payés sur présentation des bons de mise en décharge.</p> <p>Sauf indication contraire, chaque poste est payable à l'avancement</p>		
1	PREPARATION DU CHANTIER			
1.1	Etudes d'exécution	Ce post concerne l'ensemble des études et dossier d'exécution : le travail sur la confirmation des volumes à traiter, les plans de piquetage et les piquetages, le calendrier et les phasages des opérations, la rédaction du PAE, du PAQ et du PPSPS et la réalisation des DICT.	Forfait €
1.2	Bornes de repère	La mise en place, l'entretien, le déplacement éventuel et le calage de bornes topographiques tout au long du chantier	Forfait €
1.3	Levés topographiques et bathymétriques	La réalisation, tout au long du chantier de l'ensemble des levés nécessaires au calage des aménagements, au suivi des quantités, à la possibilité de définir des cotes pendant les réunions de chantier.	Forfait €
1.4	Plans de récolement	La réalisation des plans de récolement, de la topographie et de la bathymétrie nécessaire en suivant strictement la demande du CCTP.	Forfait €
1.5	Suivi qualité de l'eau et MES	La mise en œuvre du protocole de suivi de qualité d'eau, la capacité à pouvoir le modifier et l'adapter si besoin. Ce post comprend les moyens humains, matériel et l'ensemble de rendus nécessaires.	Forfait €
1.6	Suivi hydrologique	Le suivi des débits et des cotes à la station de Viviers, le suivi des conditions météorologiques, les liens avec les Services de l'Etat et la CNR en cas de crue.	Forfait €

N°	DESIGNATION DE LA NATURE DES TRAVAUX ET DES PRIX UNITAIRES EN TOUTES LETTRES (H.T.)	DETAIL POSTE BPU	UNITE	PRIX € HT
2	INSTALLATIONS DE CHANTIER ET TRAVAUX PREPARATOIRES			
2.1	Frais d'installation de chantier	<p>Ce prix rémunère forfaitairement tous les frais d'installation et de repli d'installations de chantier. Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'état des lieux préalable en présence du Maître d'oeuvre ; - l'amenée de tout le matériel nécessaire à la réalisation des travaux, toutes sujétions d'amenée et de montage comprises ; - l'implantation des installations de chantier (bungalow de chantier, WC chimiques...) et le déplacement de ces installations - les frais de fermeture des accès et mise en place de panneaux interdisant l'accès au public durant la durée du chantier, ainsi que les frais de gardiennage du site; - les frais relatifs aux dispositions à prendre en matière d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement ; - la signalisation routière nécessaire et l'entretien des voiries empruntées; - les dispositions de sauvegarde des réseaux aériens ; - la réalisation, l'affichage et l'entretien d'un panneau de chantier ; - les assurances souscrites par le titulaire ; - les frais de direction et de coordination de l'ensemble des travaux ; - les frais d'immobilisation de matériel voire de repli provisoire qui seraient générés par les intempéries ou par les nécessités de chantier ; - les frais d'alimentation en eau et énergie du chantier ; - la tenue quotidienne du journal de chantier ; <p>Il sera payé en deux phases : une fraction égale à 70 % au plus du prix sera versée à l'entrepreneur après l'amenée et l'approvisionnement sur site des équipements matériels et matériaux, le solde sera versé après repliement de tous les matériels et installations, l'enlèvement des matériaux excédentaires et la remise en état des lieux à la fin des travaux."</p>	Forfait €
2.2	Frais d'installation de la plate-forme de stockage de la jussie	<p>Ce prix rémunère forfaitairement tous les frais d'installation et de repli d'installation de cette plateforme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation du merlon ; - l'étanchéité du casier ; - le ou les systèmes de trop-plein et filtration nécessaire ; - le cloisonnement du reste des installations de chantier. <p>Il sera payé en deux phases : une fraction égale à 70 % au plus du prix sera versée à l'entrepreneur la mise en oeuvre de la plateforme, le solde à la fin des travaux.</p>	Forfait €
2.3	Mesures de protection spécifiques	Ce poste rémunère au forfait, la mise en œuvre de barrage anti-MES et son ou ses déplacements éventuels pendant le chantier sur un lac	Forfait €
2.4	Débroussaillage	<p>Ce poste rémunère, au m², le débroussaillage des emprises du chantier. Il rémunère :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le débroussaillage par tout moyen manuel ou mécanique - le broyage sur place des arbustes jusqu'à 10cm de diamètre à 1m du sol 	m ² €

N°	DESIGNATION DE LA NATURE DES TRAVAUX ET DES PRIX UNITAIRES EN TOUTES LETTRES (H.T.)	DETAIL POSTE BPU	UNITE	PRIX € HT
2.5	Déboisement	Ce prix rémunère, au m ² , les travaux d'abattage d'arbres de diamètre supérieur à 10cm à 1m du sol sur les emprises définies au CCTP. Il comprend notamment : - l'abattage des arbres avec tout engins et outillage nécessaire ; - l'ébranchage et le broyage des rémanents sur site ; - le débusquage, la réutilisation ou le broyage des grumes ; - le dessouchage, le broyage et/ou la réutilisation des souches.	m ² €
2.6	Préparation des troncs pour patchs écologiques	Ce poste rémunère à l'unité : - le marquage des arbres de diamètres suffisant (cf. CCTP) - l'abattage spécifique afin de conserver les parties basses des troncs (environ 3m) - l'arrachage avec la souche et les racines - la mise en dépôt provisoire proche des sites de réimplantation	le tronc-souche €
2.7	Pistes à créer	Ce poste comprend et rémunère, au m ² , la mise en œuvre des pistes à créer pour le chantier. Il comprend donc : - la mise en forme du fond si besoin - la pose d'un géotextile - l'apport et la mise en œuvre de tout-venant - le compactage au besoin	m ² €
2.8	Aménagement de la piste existante	Ce prix rémunère forfaitairement les aménagements éventuels de la piste existantes : - la reprise des trous/ornières - l'aménagement de croisement - la reprise de certaines courbes	Forfait €
2.9	Reprise des pistes pendant le chantier	Durant toute la durée du chantier, ce poste rémunère toutes les reprises de l'ensemble des pistes (existantes ou à créer)	Forfait €
2.10	Création des accès particuliers	Ce prix rémunère forfaitairement toutes les rampes, busages, créations diverses de tous types d'accès rendus nécessaires par l'organisation de chantier définie par l'entrepreneur	Forfait €
2.11	Retrait de la jussie	Ce poste comprend et rémunère au m ² , l'ensemble des opérations mécaniques et/ou manuelles nécessaires au retrait de la jussie sur les emprises prévues au CCTP	m ² €
2.12	Suivi des volumes de jussie	Ce poste rémunère forfaitairement tous les éléments de suivi nécessaire au cadrage du protocole et au retour d'expérience précisés au CCTP	Forfait €
3	REALISATION DES AMENAGEMENTS			
3.1	Réalisation des cordons en remblais	Ce prix rémunère au m ³ , les travaux de terrassement nécessaires à la réalisation des cordons : - le chargement sur le site des Tourrettes ; - le transport ; - la mise en œuvre tel que demandé dans les plans de projet ; - l'arasement des cordons tel que précisé dans le CCTP ; - les sujétions liées aux contraintes de circulation et de phasage des travaux.	m ³ €

N°	DESIGNATION DE LA NATURE DES TRAVAUX ET DES PRIX UNITAIRES EN TOUTES LETTRES (H.T.)	DETAIL POSTE BPU	UNITE	PRIX € HT
3.2	Déblais des connexions à sec	Ce prix rémunère au m3, les travaux de terrassement en déblais, au-dessus de la cote 60m NGF, pour le creusement des connexions : - le creusement ; - la mise en dépôt provisoire de la terre végétale ; - les chargements, transports, stockages éventuels ; - le profilage final des fonds, talus et replat aux cotes présentées dans le CCTP ; - les sujétions liées aux contraintes de circulation et de phasage des travaux.	m3 €
3.3	Déblais des connexions en eau	Ce prix rémunère au m3, les travaux de terrassement en déblais, au-dessous de la cote 60m NGF, pour le creusement des connexions : - le creusement ; - les chargements, transports, stockages éventuels ; - le profilage final des fonds, talus et replat aux cotes présentées dans le CCTP ; - la maintien des bouchons pendant les terrassements ; - les sujétions liées aux contraintes de circulation et de phasage des travaux.	m3 €
3.4	Dépôt en fond des volumes de jussie (sans "emballage")	Ce post rémunère forfaitairement la mise en œuvre, en fond de casier, des volumes de jussie égouttés comme demandés au CCTP	Forfait €
3.5	Dépôt en fond des volumes de jussie (avec "emballage")	Ce post, remplace ou complète le précédent. Il rémunère forfaitairement la mise en œuvre, en fond de casier, des volumes de jussie égouttés comme demandés au CCTP : - Mise en œuvre de sacs en géotextile dégradable afin d'emballer les volumes de jussie.	Forfait €
3.6	Remblais des casiers	Ce prix rémunère au m3, les travaux de terrassement en remblais pour la réutilisation des déblais des connexions : - la reprise et le transport éventuels ; - la mise en oeuvre dans les casiers et le profilage final aux cotes présentées dans le CCTP ; - les sujétions liées aux contraintes de circulation et de phasage des travaux.	m3 €
3.7	Pompage	Ce prix forfaitaire comprend la mise à disposition du matériel et la mise en œuvre des opérations de pompage éventuellement nécessaires pour toute la période des terrassements.	Forfait €
3.8	Mise en œuvre terre végétale dans roselières des casiers	Ce prix rémunère au m3, la mise en œuvre de la terre végétale sur les roselières des casiers conformément au CCTP. Il comprend : - la reprise et le transport - le régalage sur les surfaces des roselières	m3 €
3.9	Mise en œuvre terre végétale sur talus connexions	Ce prix rémunère au m3, la mise en œuvre de la terre végétale sur les talus des connexions conformément au CCTP. Il comprend : - la reprise et le transport - le régalage sur les surfaces des talus des connexions entre les cotes 60 et 61m NGF (sous les géotextiles), et plus haut pour les volumes restants	m3 €

N°	DESIGNATION DE LA NATURE DES TRAVAUX ET DES PRIX UNITAIRES EN TOUTES LETTRES (H.T.)	DETAIL POSTE BPU	UNITE	PRIX € HT
3.10	Mise en œuvre géotextile	Ce poste rémunère, au mètre carré en place : - la fourniture et la mise en œuvre d'une double couche de géotextile biodégradable telle que définie au CCTP (géotextile type treillis coco 740 g/m² + géotextile aiguilleté 1000 g/m²). La superficie s'entend en 2 couches et ne comprend pas les recouvrements ; - les ficelles de couture et les échelas pour agraffer les lés - toutes sujétions de mise en oeuvre	m² €
3.11	Protection des hauts de talus	Ce poste rémunère au forfait la protection des hauts de talus comme proposé au CCTP. Il comprend : - la réutilisation des broyats issus des opérations de dévégétalisation - le transports et la mise en œuvre soigneuse sur les talus	m² €
3.12	Mise en œuvre patchs écologiques	Ce prix rémunère à l'unité la mise en œuvre des patchs écologiques dont les troncs-souches ont été préalablement préparés. Il comprend : - l'amenée des troncs-souches depuis leur lieu de stockage temporaire - la mise en œuvre comme demandé au CCTP	le patch €
4	REMISE EN ETAT			
4.1	Retrait et remise en état des pistes	Ce prix rémunère au m² : - le retrait du tout-venant - le retrait du géotextile - le décompactage au godet sur 30cm - les liens doux avec le terrain naturel - la mise en œuvre de la terre végétale préalablement stockée, soigneusement sans sillon	m² €
4.2	Remise en état du site des Tourettes	Ce prix rémunère au forfait, le décompactage sur 0,3m de la zone d'emprunt des matériaux grossier (site des Tourettes)	Forfait €
4.3	Retrait de toutes les installations de chantier	Ce poste comporte forfaitairement l'évacuation et le repli de l'ensemble des éléments utiles au chantier : - barrière, panneaux, rubalise, zone de parking, bungalow, ... - plate-forme de stockage de la jussie.	Forfait €
4.4	Remise en état général	Poste forfaitaire, la remise en état générale comporte les points suivant : - remise en état de la zone d'installation de chantier (tout-venant, regalage du terrain et décompactage) - nettoyage général du chantier	Forfait €
4.5	Evacuation des déchets	Ce poste forfaitaire particulier correspond à l'évacuation de l'ensemble des déchets trouvés pendant le chantier. Ils sont évacués en déchetterie agréée.	Forfait €